

# ET VOUS, OÙ EN ÊTES-VOUS AVEC L'ÉGALITÉ ?



Donc, je pense que notre prochaine étape devrait être de...

Cela fait 3 fois qu'il me coupe la parole, je n'ai encore pas eu l'occasion de partager mes idées...



**ÇA VOUS PARAÎT ANODIN ? EH BIEN **NON** : C'EST UN AGISSEMENT SEXISTE\***

\* Nul ne doit subir d'agissement sexiste, défini comme tout agissement lié au sexe d'une personne, ayant pour objet ou pour effet de porter atteinte à sa dignité ou de créer un environnement intimidant, hostile, dégradant, humiliant ou offensant. (article L. 1142-2-1 du code du travail).

Dans le cadre de :

Financé par :

En partenariat avec :

